



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 4 décembre 2006  
SEC(2006) 1512/2

**DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION**

**accompagnant la:**

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT  
EUROPÉEN**

**RELATIVE AU RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE  
VOISINAGE**

**Rapport de suivi sectoriel**

**{COM(2006) 726 final}**

## Réforme commerciale et réglementaire

### Transports, énergie, société de l'information, environnement et recherche

Les actions détaillées menées dans le cadre d'un processus de réforme, de modernisation et de transition portant sur le commerce, les douanes ou le cadre réglementaire économique, ou encore sur des secteurs tels que les transports, l'énergie et l'environnement, constituent des éléments essentiels pour établir une économie moderne et en assurer la gestion efficace. Or, ces actions sont facilement perdues de vue en raison de leur nature souvent technique. Outre le bref aperçu figurant dans l'évaluation générale, il paraît utile de dresser un tableau plus complet de l'éventail des actions menées par les partenaires de la PEV au cours des dix-huit derniers mois dans ces différents domaines.

#### Dans le domaine du commerce et des douanes:

Sur le plan de la **libéralisation des échanges**, des progrès ont été réalisés par l'ouverture de négociations avec les partenaires méditerranéens sur les produits agricoles, les produits agricoles transformés et les produits de la pêche, ainsi que par la réalisation de travaux préparatoires en vue de la négociation d'un accord de libre-échange approfondi avec l'Ukraine et de l'octroi de préférences commerciales autonomes à la Moldova. Les discussions techniques portant sur les mécanismes de règlement des différends ont elles aussi commencé en 2006 avec les partenaires méditerranéens de la PEV.

L'accord d'Agadir relatif à l'établissement d'une zone de libre-échange entre quatre nations méditerranéennes, ainsi que l'accord renforcé entre Israël et la Jordanie, sont entrés en vigueur en 2006.

Dans le domaine des **douanes**, les pays partenaires de la PEV ont poursuivi leurs efforts pour moderniser et rationaliser les législations concernées, accroître les capacités administratives et de fonctionnement conformément aux normes communautaires et internationales, et poursuivre la lutte contre la fraude et la corruption interne. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour renforcer le contrôle douanier des marchandises pirates et de contrefaçon. La coopération a également été intensifiée en ce qui concerne les questions liées à un renforcement de la confiance, telles que l'accord douanier entre la Moldova et l'Ukraine. La plupart des partenaires ont adopté le protocole pan-euro-méditerranéen relatif au cumul de l'**origine**, permettant ainsi d'appliquer le cumul diagonal dans la région.

Le rapprochement des législations en matière de **normes, de réglementations techniques et d'évaluation de la conformité** constitue l'un des objectifs majeurs de la PEV. Il conduira à terme à la conclusion d'accords bilatéraux sur l'évaluation de la conformité entre la CE et les pays partenaires (accords relatifs à l'évaluation de la conformité et à l'acceptation des produits industriels), qui auront pour effet de faciliter l'accès des produits industriels des pays partenaires au marché intérieur de la CE et vice versa sans nécessiter de procédures supplémentaires en matière d'essais et d'évaluation de la conformité. Globalement, des progrès satisfaisants ont été réalisés dans ce secteur,

étant donné que l'ensemble des partenaires méridionaux et l'Ukraine ont confirmé leur volonté de négocier un accord sur l'évaluation de la conformité et l'acceptation des produits industriels et ont défini les secteurs à couvrir prioritairement. Dans cette optique, un alignement sur la législation et les structures administratives de la CE se met progressivement en place. Des difficultés demeurent cependant en ce qui concerne les capacités administratives, juridiques et techniques nécessaires pour gérer la législation et en assurer la mise en œuvre.

Les partenaires méridionaux de la PEV ont engagé des négociations avec la CE et ses États membres en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange sur la libéralisation des **services et du droit d'établissement**.

En ce qui concerne les questions **sanitaires et phytosanitaires**, la majorité des partenaires ont réalisé des avancées modestes. La Jordanie a décidé de s'aligner sur l'acquis communautaire dans ce domaine à moyen terme. Pour la première fois, une mission d'évaluation globale a été menée par l'Office alimentaire et vétérinaire de la CE dans un pays couvert par la PEV, en l'occurrence l'Ukraine. Des progrès ont également été accomplis par la Moldova et la Tunisie notamment, qui œuvrent à la mise en place d'un système d'identification et de traçabilité animale. Les partenaires ont également amélioré leur état de préparation en cas de crise de la grippe aviaire.

#### **Sur le plan réglementaire:**

De nombreux partenaires de la PEV se montrent encore réticents à entreprendre des réformes fondamentales pour moderniser leur **droit des sociétés**, renforcer la gouvernance d'entreprise, améliorer la transparence des informations financières, protéger les investisseurs minoritaires et améliorer les contrôles internes des entreprises. La Tunisie a réalisé des progrès considérables dans ce domaine et la Jordanie envisage également de mener d'importantes réformes.

Aucune avancée réelle n'a encore été accomplie pour renforcer la transparence en matière d'aides d'État, sauf en Ukraine où, selon les autorités, une législation est en préparation dans ce domaine.

Rendre le climat plus favorable aux **investissements** est l'une des grandes priorités de l'ensemble des pays bénéficiant de la PEV. L'ampleur et l'ambition des réformes engagées varient en fonction des situations locales et des cadres législatifs existants. La plupart des pays ont toutefois entrepris des efforts de simplification des procédures administratives lors de la création d'une entreprise, de réduction du nombre d'autorisations et de licences à obtenir pour exploiter une entreprise et de création de guichets uniques pour l'enregistrement des entreprises. La Moldova, en adoptant une «loi guillotine», a pris des mesures très strictes pour limiter et simplifier les autorisations et les licences requises pour créer une entreprise. Le Maroc a réalisé des progrès considérables en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement des entreprises.

Dans le domaine **fiscal**, la plupart des pays partenaires ont engagé ou poursuivi la réforme de la législation et de l'administration fiscales nationales afin de se conformer

aux normes internationales et communautaires. Il reste cependant beaucoup à faire dans plusieurs pays. La majorité des partenaires ont continué d'élargir le réseau des traités bilatéraux conclus avec les États membres de l'UE afin d'éviter le risque de double imposition. Des efforts doivent aussi être déployés par l'ensemble de ces pays pour obtenir des résultats en ce qui concerne la mise en œuvre des principes contenus dans le code de conduite sur la fiscalité des entreprises.

De nombreux pays ont poursuivi le processus de modernisation de leur cadre législatif dans le domaine des **droits de propriété intellectuelle** (notamment le Maroc et l'Ukraine) et ont intensifié leurs efforts en matière de saisie de marchandises pirates et de contrefaçon. Il reste encore beaucoup à faire pour renforcer la protection des ayants droit, les capacités administratives des instances chargées de faire respecter ces droits et l'aptitude du système judiciaire à traiter des dossiers complexes dans ce domaine.

Sur le plan des **services financiers**, la plupart des pays partenaires de la PEV modernisent actuellement leur cadre réglementaire et renforcent leurs capacités administratives à un rythme et avec des niveaux d'ambition différents. De nouvelles législations sont proposées, visant à l'alignement sur les principes fondamentaux de Bâle pour un contrôle bancaire efficace. Des progrès sont accomplis en ce qui concerne le renforcement des autorités indépendantes de surveillance (ce point reste une priorité dans de nombreux pays partenaires) alors que les marchés des valeurs mobilières et les institutions financières non bancaires doivent être davantage renforcés.

L'ensemble des pays couverts par la PEV participent activement à un processus de **réforme de la gestion des finances publiques**, qui passe en particulier par la refonte de leur système interne de contrôle des finances publiques. Dans la plupart des cas, cette réforme vise à améliorer l'efficacité de la gestion des finances publiques, à renforcer la responsabilité des gestionnaires et à alléger les contrôles financiers ex-ante. Cette réforme tend également à promouvoir la réalisation d'audits internes axés sur l'analyse et l'amélioration des systèmes de contrôle tout en mettant l'accent, dans le cadre des audits externes, sur l'évaluation des performances. L'Ukraine et la Moldova ont élaboré des programmes ambitieux largement conformes au modèle européen. Le Maroc, la Tunisie et la Jordanie ont également engagé des réformes mais leur efforts en matière de rapprochement des législations sont plus modestes.

La plupart des pays partenaires de la PEV continuent à faire preuve de prudence dans leurs politiques de libéralisation des **mouvements de capitaux et des paiements**. Cette attitude est largement dictée par la nécessité de renforcer encore la situation macroéconomique et les secteurs financiers nationaux. La Tunisie mène ainsi une stratégie prudente d'ouverture de son compte de capital. La Jordanie et le Maroc n'ont réalisé aucun progrès à ce sujet tandis que l'Ukraine continue d'imposer des restrictions aux non-résidents.

Les réformes dans le domaine des **marchés publics** sont essentielles pour améliorer la gouvernance publique et l'efficacité des dépenses publiques. Les progrès en la matière ont été limités et la plupart des pays partenaires de la PEV restent éloignés des normes

européennes en ce qui concerne la transparence des procédures, le droit d'appel et le système de recours, la divulgation d'informations et l'élimination des préférences accordées aux ressortissants nationaux. En Ukraine, les récents changements d'orientation ont même entraîné une dégradation de la situation en matière de transparence, d'accès à l'information et de capacités administratives.

Certains pays couverts par la PEV (Maroc, Israël) se montrent très intéressés par un renforcement de la coopération avec l'UE dans le domaine de la **protection des consommateurs**. Israël a exprimé le souhait de participer au système européen d'alerte rapide pour les produits de consommation non alimentaires (RAPEX).

Les pays partenaires ont poursuivi leurs réformes dans le domaine de la **santé** et continueront dans cette voie au cours des prochaines années. L'amélioration de la santé contribue à la réduction de la pauvreté et au développement socio-économique. Le taux de prévalence du VIH/sida est important dans la partie «orientale» de la région couverte par la PEV, notamment en Ukraine. Ce pays a commencé à participer au groupe de réflexion de la Commission sur le VIH/sida.

Tous les partenaires méditerranéens ont entamé le processus visant à établir une charte euro-méditerranéenne pour l'**entreprise** et se sont engagés à la mettre en œuvre. Dans la plupart des pays, cette charte a également encouragé les discussions entre les secteurs privé et public et s'est révélée utile pour établir des réseaux permanents d'acteurs dans ce domaine et améliorer la coordination interministérielle. Il s'agit là d'un résultat important, même si le secteur privé devrait davantage participer à ce processus. Des défis de taille doivent encore être relevés dans des domaines tels que la simplification administrative, la sensibilisation à l'esprit d'entreprise et l'accès au financement. En Ukraine, en revanche, peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'adoption ou la mise en œuvre de la charte des petites entreprises.

### **Dans le domaine des transports:**

Des progrès satisfaisants ont été accomplis étant donné que la plupart des pays ont adopté des **stratégies nationales** à long terme dans le domaine des **transports** et ont entrepris des réformes en séparant les fonctions opérationnelles et commerciales de manière à renforcer la compétitivité des différents modes de transport.

Les avancées les plus notables sont intervenues dans le **secteur de l'aviation** qui, de manière générale, commence à être libéralisé. Des normes de sécurité renforcées ont été introduites, les services d'assistance en escale ont été libéralisés et la majorité des pays ont établi des autorités dans le domaine de l'aviation civile. C'est le Maroc qui a poussé le plus loin l'intensification de ses relations avec l'UE dans le domaine de l'aviation.

Les défis à relever dans le contexte de la réforme du **secteur routier et ferroviaire** sont importants. Les mesures adoptées pour améliorer la sécurité routière commencent à produire des résultats alors que les conséquences de l'inefficacité des actions de faible importance et de la vétusté du parc automobile tendent à peser sur le secteur.

Globalement, la restructuration du chemin de fer est en cours mais les progrès dans ce domaine sont généralement lents.

Les **normes en matière de sécurité maritime** sont plus difficiles à respecter pour certains pays, en particulier lorsque la flotte est vétuste, comme c'est le cas en Ukraine. La plupart des pays partenaires ont toutefois engagé des réformes dans le secteur portuaire et des avancées notables ont été constatées au Maroc, en Tunisie et en Israël.

L'UE a conclu des accords avec l'Ukraine, Israël et le Maroc relatifs à la participation au programme **Galileo**.

Des progrès considérables ont été réalisés sur le plan de la **coopération dans le domaine du transport régional**: le groupe de haut niveau sur l'extension du réseau transeuropéen de transports aux pays et régions voisins a été établi et a présenté son rapport à la Commission. La commission TRACECA et la conférence ministérielle sur l'initiative de Bakou, organisée à Sofia les 2 et 3 mai 2006, ont adopté la stratégie TRACECA jusqu'en 2015. En outre, un livre bleu sur la stratégie en matière de transport en Méditerranée a été adopté et une première conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur le transport a eu lieu en décembre 2005.

#### **Dans le secteur de l'énergie:**

La **coopération énergétique** avec les pays couverts par la PEV (et leurs voisins), comprenant les pays producteurs et de transit, qui est essentielle pour assurer la sécurité énergétique de l'UE, a été considérablement renforcée. Un protocole d'accord sur l'énergie a été signé avec l'Ukraine lors du sommet UE-Ukraine de 2005, tandis que des protocoles d'accord ont été conclus ou sont actuellement élaborés avec d'autres partenaires stratégiques dans le domaine de l'énergie couverts par la PEV (Azerbaïdjan et Algérie). L'UE a intensifié son dialogue bilatéral, notamment avec la Moldova, ainsi que sa coopération régionale dans le cadre du forum euro-méditerranéen de l'énergie et de l'initiative de Bakou pour la mer Noire/Caspienne en matière d'énergie.

Les **projets de création de réseaux** ont été développés et contribueront, lorsqu'ils seront prêts, à assurer la sécurité énergétique de l'UE. L'Ukraine a confirmé son intention d'utiliser l'oléoduc Odessa-Brody dans le sens sud-nord, la Jordanie a poursuivi la construction du gazoduc arabe, la Tunisie procède actuellement à l'extension de son gazoduc vers l'Italie et le Maroc renforce l'interconnexion de ses réseaux électriques avec l'Espagne.

À la suite d'un différend avec Gazprom sur le prix du gaz, les partenaires orientaux ont accéléré le mouvement pour parvenir à des **prix de marché**. De nombreux partenaires ont adopté des mesures modestes d'ouverture de leur marché, renforçant l'efficacité énergétique et la promotion de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. Des efforts plus soutenus sont toutefois nécessaires à cet égard.

En Ukraine, la poursuite du renforcement de la **sécurité nucléaire** et de la réalisation du projet de massif de protection à Tchernobyl constituent des tâches supplémentaires dans le secteur énergétique.

L'aide de la Commission a permis d'établir le centre de coopération Euro-Mashrek dans le secteur du gaz, avec la participation de l'Égypte, de la Jordanie, du Liban et de la Syrie. En outre, les préparatifs se poursuivent dans le cadre du projet d'intégration du marché de l'électricité du Maghreb. En décembre 2005, une convention de financement a été signée, avec le soutien de la Commission, afin de permettre la mise en œuvre d'un **programme de coopération énergétique israélo-palestinien** qui s'étendra sur trois années et qui prévoit l'établissement d'un bureau commun de l'énergie. La réalisation de ce projet a été suspendue étant donné la situation actuelle dans la région.

### **En ce qui concerne le développement de la société de l'information:**

Plusieurs pays partenaires ont adopté des **stratégies nationales** encourageant l'utilisation des applications de la société de l'information et ont décidé d'élaborer le cadre juridique nécessaire.

Tous les pays partenaires, à l'exception d'Israël, ont établi des **organes de régulation** nationaux indépendants, même s'il est généralement nécessaire d'améliorer leur efficacité en organisant des formations et en fournissant des ressources humaines et financières supplémentaires.

Tous les pays partenaires ont libéralisé leur **marché de la téléphonie mobile** tandis que le marché de la téléphonie fixe commence à s'ouvrir à la concurrence en Jordanie, en Israël et au Maroc. Les licences requises pour les communications mobiles de troisième génération (3G) ont été accordées.

### **Dans le domaine de l'environnement:**

Les progrès ont été limités en raison de l'ampleur des problèmes à résoudre dans ce secteur et ne pourront donc être accomplis que progressivement. Des **capacités** administratives et **de mise en œuvre** renforcées, associées à des ressources accrues, sont essentielles mais font le plus souvent défaut.

S'agissant du changement climatique, des progrès satisfaisants ont été réalisés dans la concrétisation des engagements internationaux. La majorité des partenaires ont continué d'élaborer et d'adopter les procédures et les structures nécessaires tout en menant des projets d'investissement concrets afin d'encourager l'utilisation des mécanismes de flexibilité du **protocole de Kyoto**. Par ailleurs, il est important que ces pays participent activement aux discussions internationales sur l'action à mener dans ce domaine au-delà de 2012, qui constituera un volet significatif de la politique extérieure de l'UE au cours des prochaines années.

Un certain nombre de pays partenaires ont également adopté des mesures visant à réexaminer (Jordanie, Ukraine) et à mettre en œuvre (Israël, Maroc, Tunisie) leur

**stratégie globale dans le domaine de l'environnement** et leurs plans d'action visant à promouvoir une démarche plus stratégique et mieux ciblée en matière de protection environnementale. La Jordanie a également procédé à l'examen de sa législation-cadre et la Moldova a établi un inventaire des législations en vigueur.

Quelques progrès ont été constatés en ce qui concerne l'adoption et la mise en œuvre de **législations spécifiques**, notamment sur l'évaluation des incidences sur l'environnement en Tunisie et l'élaboration de programmes et de plans spécifiques, le plus souvent dans le domaine de l'eau, en Ukraine et au Maroc. Outre l'eau et certaines autres préoccupations environnementales, la gestion des déchets constitue un défi particulièrement important pour la majorité des partenaires, des stratégies nationales en la matière étant d'ailleurs en préparation au Maroc, en Tunisie et en Ukraine.

Certains partenaires ont adopté des mesures visant à renforcer l'**accès public à l'information environnementale** et à encourager la participation aux prises de décision en matière d'environnement, en particulier en Israël, en Moldova, au Maroc et en Ukraine.

À quelques exceptions près, les pays partenaires ont ratifié de nombreux **protocoles et conventions** internationales et régionales sur l'environnement et participent à plusieurs initiatives à l'échelle régionale. Dans le plupart des cas cependant, la concrétisation de ces engagements reste une tâche ardue.

#### **Dans le domaine de la recherche et de l'innovation:**

Un certain nombre de pays partenaires ont procédé à un examen de leurs **politiques en matière de recherche et d'innovation** ainsi qu'à une restructuration de leurs **systèmes de recherche**. Le transfert de connaissances entre les organismes publics de recherche et l'industrie, ainsi que le lien entre recherche et innovation, constituent souvent un élément important dans le cadre de cet examen. La Tunisie et la Moldova ont établi des organismes spécifiquement chargés de promouvoir ce transfert et ont augmenté les budgets nationaux consacrés à la recherche. Les partenaires s'efforcent de participer plus activement au programme-cadre de la Communauté pour la recherche et le développement.